

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 051-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.69

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Mentha (Liebefeld, PS) (porte-parole)
Flück (Brienz, PLR)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Frutiger (Oberhofen, PBD)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires: 76

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 07.03.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Il est urgent d'investir dans l'hydraulique

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller à ce que la société BKW SA, en tant qu'actionnaire principale des Forces motrices de l'Oberhasli (KWO), appuie et fasse avancer au plus vite la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Trift.

Développement :

La société BKW SA, dont le canton de Berne détient la majorité des parts, est actionnaire principale de KWO.

A plusieurs reprises, le Grand Conseil bernois a décidé de conserver la majorité des parts de BKW SA, car il considère la production et l'approvisionnement d'électricité comme une infrastructure publique centrale et souhaite que les pouvoirs publics conservent leur influence en la matière.

Nombre de décisions du Grand Conseil ont confirmé la volonté de renforcer la production d'énergie hydraulique dans le canton de Berne (agrandissement du barrage du Grimsel ; projet Grimsel 3 ; projet Grimsel 1E ; abandon de l'augmentation du montant des redevances hydrauliques « Lex Trift »).

La stratégie de l'eau du canton de Berne exige un renforcement de la force hydraulique.

Cependant des déclarations récentes de responsables de BKW SA laissent entendre que l'investissement dans la production est regardé d'un œil critique, signe d'une volonté de cette société de renforcer plus encore les investissements dans le domaine des prestations.

Les expériences faites au cours des dernières années montrent qu'il y aura de plus en plus besoin de réservoirs saisonniers pour consolider le réseau pendant les longues périodes de froid en hiver (pouvant aller de plusieurs jours à plusieurs semaines).

Lorsque la centrale nucléaire de Mühleberg aura été mise à l'arrêt, le besoin d'électricité de provenance étrangère augmentera considérablement dans la seconde moitié de l'hiver. Cela ternira le bilan climatique du canton de Berne, dont la production d'électricité ne génère pratiquement aucune émission de CO₂, car il faudra également faire appel à l'électricité produite à l'étranger dans des centrales à charbon.

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom), qui est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité, déclare dans son rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité, qu'il faut qu'une part substantielle de la production hivernale des centrales nucléaires continue d'être produite en Suisse.

En Suisse, les seuls projets de force hydraulique pouvant contribuer à atténuer le problème sans émettre de CO₂ (réservoir estival / production hivernale) se situent dans le périmètre de KWO (Trift).

KWO, et le projet Trift en particulier, créent et garantissent emplois et création de la valeur dans l'Oberland bernois. La rentabilité de la force hydraulique n'est plus à prouver.

Les conditions de réalisation sont favorables, car :

- Pour ce qui est du projet Trift – qui permettrait d'obtenir l'accord des principales organisations de défense de l'environnement – la procédure d'octroi de concession est en cours.
- La Stratégie énergétique 2050 prévoit des contributions d'investissement pour les nouvelles constructions dans le domaine de la force hydraulique allant jusqu'à 40 pour cent. Ce soutien est limité. Chaque année, 55 millions de francs sont mis à disposition à cette fin.
- La loi cantonale sur l'utilisation des eaux prévoit, en plus de ces contributions, des allègements considérables pour ce qui est des redevances hydrauliques (« Lex Trift »).

Il est donc temps de mettre en œuvre la stratégie cantonale énergétique, de profiter de cette situation favorable et de cette période propice, et de s'assurer ainsi de bonnes perspectives de rendement.

Motivation de l'urgence : BKW SA sera bientôt amenée à prendre une décision d'investissement pour le projet Trift. Il est important que le canton, en tant qu'actionnaire principal, communique au plus vite sa position sur la question.

Destinataire

- Grand Conseil